



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-89 modifiant le Règlement numéro 520 concernant le zonage de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Création de la zone H-414.1**

Le plan de zonage annexé au Règlement numéro 520 concernant le zonage de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur est modifié par la création de la zone H-414.1 à même une partie de la zone H-414, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. **Modification de la grille des usages**

La grille des usages annexée à ce règlement est modifiée par l'ajout de la zone H-414.1 pour laquelle l'usage autorisé est indiqué à la grille jointe au présent règlement en annexe B.

3. **Modification de la grille des spécifications**

La grille des spécifications annexée à ce règlement est modifiée par l'ajout de la zone H-414.1 pour laquelle les normes sont indiquées à la grille jointe au présent règlement en annexe C.

Adopté le 7 septembre 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 OCTOBRE 2010